

Motion pour la transparence et l'efficacité

Présentée par le groupe Gauche Sociale

Au sens des articles 31 et suivants du règlement du Conseil municipal de Thônex

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant

- Les moyens humains, financiers et matériels de plus en plus importants dont la ville de Thônex a la charge,
- L'importance de rendre publiques, en vertu du principe de la prévisibilité du droit, les règles juridiques communales pouvant affecter les particuliers,
- L'absence de base écrite et détaillée disponible permettant au Conseil municipal d'apprécier en tout temps et avec précision la qualité du travail et les besoins concrets de l'administration communale vis-à-vis des moyens qui lui sont alloués,
- La nécessité pour le Conseil municipal d'assurer une surveillance appropriée de l'activité de l'administration, notamment afin de pouvoir préparer le budget de façon adéquate,
- Le besoin croissant de rigueur dans la préparation et la réalisation du budget communal, notamment au sein des commissions,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- Publier l'ensemble des règlements communaux sur le site internet de la commune, notamment :
 - Règlement d'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger
 - Règlement d'attribution de l'aide aux œuvres sociales
 - Critères d'attribution de l'aide sociale et humanitaire
- Publier l'ensemble des statuts régissant les organes rattachés à la commune et comportant une délégation du Conseil municipal sur le site internet de la commune, notamment :
 - Statuts du groupement intercommunal du Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM)
 - Statuts de l'association des Editions chênoises
 - Statuts de la fondation pour le logement de la commune de Thônex
 - Statuts de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex
 - Statuts de l'association de la Maison des quartiers de Thônex
 - Statuts du groupement intercommunal de protection civile Voirons
 - Statuts du comité des fêtes
- Présenter au Conseil municipal un projet de règlement sur l'attribution de l'aide sociale individuelle,
- Envoyer suffisamment en avance à la commission des finances ainsi qu'à chaque commission pertinente le rapport d'activité écrit de chacun des services communaux, chaque année et de façon systématique, notamment en vue de l'élaboration du budget,
- Rendre disponible ces rapports auprès du public sur demande à la réception de la mairie,
- Envoyer de façon systématique et suffisamment en avance aux commissions concernées la documentation relative aux travaux du Conseil municipal.

Pour le groupe Gauche Sociale

Joseph Camuglia

Fidelina Gomes Dias

Adrien Rufener